

LES AUTEURS

Aude Béliard est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris Descartes et membre du CERMES3 (université Paris Descartes-EHESS-CNRS-INSERM). Ses recherches portent sur la question de la qualification des troubles et sur la manière dont les trajectoires des personnes en santé mentale se différencient socialement. Elle a participé aux programmes de recherche Contrast et SpeciAlz et notamment à la publication de Lucie Lechevalier-Hurard, Pierre Vidal-Naquet, Alice Le Goff, Aude Béliard et Benoît Eyraud, « Construire le consentement. Quand les capacités des personnes âgées sont altérées », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, mars 2017, p. 41-60.

Benoît Eyraud est maître de conférences en sociologie à l'université Lyon 2 et membre du centre Max Weber (CNRS, université Lyon 2-ENS Lyon). Il a co-animé le collectif Contrast. Ses recherches portent sur l'exercice des droits dans des contextes de vulnérabilité. Il a notamment publié *Protéger et rendre capable, La considération civile et sociale des personnes très vulnérables*, Erès, 2013.

Lucie Lechevalier Hurard est docteure en sociologie de l'université Sorbonne Paris Cité/Paris 13 nord. Sa thèse, réalisée à l'Iris (UMR 8156) porte sur la prise en charge de la maladie d'Alzheimer dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Dans le cadre du collectif Contrast, elle a poursuivi ses travaux au CNRS et au centre Max Weber (UMR 5283) sur la place de la contrainte dans l'accompagnement des personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et psychiques. Sur ce sujet, elle a publié notamment « Faire face aux comportements perturbants : le travail de contrainte en milieu hospitalier gériatrique », *Sociologie du travail*, vol. 55, n° 3, juillet 2013, p. 279-301 et plus récemment avec les membres de la recherche SpeciAlz, financée par les fondations Plan Alzheimer et Médéric Alzheimer, Pierre Vidal-Naquet, Alice Le Goff, Aude Béliard et Benoît Eyraud, « Construire le consentement. Quand les capacités des personnes âgées sont altérées », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, mars 2017, p. 41-60.

Alice Le Goff est maître de conférences en philosophie à l'université Paris Descartes, membre du CERLIS ainsi que de l'IUF. Elle mène des recherches en philosophie des sciences sociales et en philosophie pratique. Dans le cadre de ses recherches actuelles, elle s'intéresse notamment à la question du sens de l'honneur dans les sociétés modernes. Son travail est marqué par une pratique de l'interdisciplinarité qui s'est concrétisée par une participation à l'ANR Contrast et au programme Specialz.

Elle a contribué avec Lucie Lechevalier Hurard, Pierre Vidal-Naquet, Aude Béliard et Benoît Eyraud, à l'écriture de « Construire le consentement. Quand les capacités des personnes âgées sont altérées », *Revue française des affaires sociales*, n° 1, mars 2017, p. 41-60.

Alexandre Litzler est doctorant, membre du centre de droit pénal et de criminologie de l'université Paris 10 Nanterre La Défense.

Ana Marques est sociologue, chargée d'études à l'EPS de Ville Evrard. Ses recherches portent sur les modifications, dans les pratiques professionnelles en psychiatrie, produites par le partage des pouvoirs avec d'autres acteurs (usagers, familles, professionnels du social ou du judiciaire, etc.) et ce notamment dans le cadre des soins sans consentement ou de la grande précarité. Elle a publié « Est-il légitime de ne pas décider pour autrui ? », *Sciences sociales et santé*, 3, 2015, p. 91-114 et (avec S. Scordia) « "La Belgique, c'est mieux pour lui !" : La co-construction de la place des parents d'enfants suivis en pédopsychiatrie », *Éducation, santé, sociétés*, 3 (1), 2017, p. 139-153.

Caroline Protais est chargée d'études à l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies et chercheuse associée au CERMES3 (université Paris Descartes-EHESS-CNRS-INSERM). Elle a été membre du collectif Contrast. Ses recherches portent sur la question de l'expertise psychiatrique en matière pénale et plus généralement les points de rencontre entre la justice et la santé mentale et les modalités de traitement à l'interface entre les deux institutions. Elle a publié *Sous l'emprise de la folie ? L'expertise judiciaire face à la maladie mentale (1950-2009)*, aux éditions de l'EHESS.

Olivier Renaudie est professeur de droit public à l'université de Lorraine. Il est membre de l'Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'État (IRENEE) et membre associé du Centre d'études et de recherches de science administrative (CERSA). Ses travaux de recherche portent sur le droit administratif, le droit de la santé et le droit hospitalier.

Magali Robelet est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Lyon 2 et chercheuse au centre Max Weber. Ses travaux de recherche analysent la genèse et les effets de l'introduction d'outils et de pratiques managériales sur les organisations de travail et les groupes professionnels. Ses terrains d'enquête portent sur le secteur de la santé et le secteur du handicap. Elle a récemment publié « Les transformations des modes de contrôle croisés entre associations et autorités publiques dans le secteur du handicap », *Revue française d'administration publique*, 163, 2017.

Sébastien Saetta, docteur en sociologie, a été membre du collectif Contrast. Ses recherches portent sur les pratiques et les dispositifs à l'intersection des secteurs judiciaire et sanitaire (expertise psychiatrique, soins pénalement ordonnés), et depuis peu, sur la démocratie sanitaire ainsi que sur les actions de santé publique. Il est actuellement rattaché au centre Max Weber (CNRS, université Lyon 2) dans le cadre du programme Capdroits visant à accompagner les personnes en situation de handicap, ainsi qu'à l'équipe d'accueil APEMAC (université de Lorraine) dans le cadre d'une recherche interventionnelle sur les effets potentiellement stigmatisants des interventions en santé publique.

Livia Velpry est maîtresse de conférences en sociologie à l'université Paris 8-Saint Denis et membre du CERMES3 (université Paris Descartes-EHESS-CNRS-INSERM). Elle a co-animé le collectif *Contrast*. Ses recherches portent sur l'expérience sociale des troubles mentaux graves, et sur la façon dont la violence et les troubles du comportement reconfigurent les pratiques soignantes en santé mentale. Elle a publié *Le quotidien de la psychiatrie. Sociologie de la santé mentale*, Paris, Armand Colin, 2008 et plus récemment « "Moderniser" l'enfermement en psychiatrie ? Le cas des unités pour malades difficiles », *Sociétés contemporaines*, 3 (103), 2016.

Paul Véron est docteur en droit privé et enseignant-chercheur à l'université de Haute-Alsace. Spécialiste de droit de la santé, il est l'auteur d'une thèse sur *La décision médicale* (Montpellier, 2015).

Pierre A. Vidal-Naquet est sociologue au Cerpe (Lyon) et chercheur associé au centre Max Weber (Lyon). Ses travaux portent sur l'évolution des politiques sociales et médico-sociales ainsi que sur les relations d'aide et de soin. Il a publié *Faire avec le cancer dans le monde du travail*, Paris, L'Harmattan, 2009 ainsi que plusieurs articles portant sur les questions de la contrainte et du consentement. « Consentir sous tutelle » (avec Benoît Eyraud), *Tracés*, 2008 ; « Enfermer Maman ! Epreuves et arrangements : le *care* comme éthique de situation » (avec Antoine Hennion), *Sciences sociales et santé*, 2015 ; « Might Constraint be compatible with care ? Home care as a situational Ethics » (avec Antoine Hennion), *Sociologie of Health and Illness*, 2016.